



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale

Dès que vous en avez connaissance, informez la [CNMSS / Service Identification](#)

- > De votre nouvelle affectation en renseignant l'imprimé "Retour en Métropole ou dans un département d'Outre-mer (hors Mayotte) suite affectation hors de France". N'oubliez pas notamment d'indiquer la date de votre retour afin de permettre la mise à jour de vos droits à la [CNMSS](#) ainsi que votre nouvelle adresse.
- > D'un changement éventuel de votre situation familiale
- > De la déclaration ou du changement de médecin traitant (pour vous-même et vos ayants droit âgés de 16 ans et plus), en nous adressant la [déclaration à télécharger](#) . Celle-ci doit être jointe à la première demande de remboursement présentée.

Pour faciliter vos démarches, votre médecin a également la possibilité d'enregistrer directement la déclaration de choix du médecin traitant en ligne sur son "espace pro", à l'aide de votre carte Vitale et de sa carte de professionnel de santé.

S'agissant de mon conjoint, concubin ou partenaire de PACS

S'il ne reprend pas une activité professionnelle à son retour en France, complétez et adressez à la [CNMSS / Service Identification](#) l'imprimé « [Étude du droit à la prise en charge des frais de santé](#) ».

EN SAVOIR PLUS

- > Si votre conjoint salarié en France a cessé son activité pour vous suivre, consultez la rubrique "[Je suis conjoint de personnel de la Défense](#) " sur www.defense.mobilite.fr